

COMMUNE DE RENAISON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 18 mars 2024

**Objet : Création d'un budget annexe locations immobilières
N° 2024-03-18/04**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22 Présents : 19 Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absents : M. Salim DJELLAB

Absents excusés : M. Jean-Pierre SAPT et Mme Magali RAMIREZ

Procurations : M. Jean-Pierre SAPT à M. Laurent BELUZE et Mme Magali RAMIREZ à Mme Sylvie GALLAND

Date de convocation du Conseil municipal : 4 mars 2024

Secrétaire de séance : M. Dominique MUZELLE

Madame Sylvie GALLAND, Adjointe au Maire déléguée aux Finances et au Personnel, explique que l'acquisition de lu ténement immobilier au 155 rue Robert Barathon nécessite la création d'un budget annexe assujetti à la TVA.

En effet, les bâtiments ont vocation à accueillir des activités commerciales et pourra être loué au travers d'un bail commercial ou de baux professionnels.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la création d'un budget annexe locations immobilières et opte pour l'assujettissement à la TVA,
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Comptable Public de Rensaison.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Rensaison, le 19 mars 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20240318-2024-03-18-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2024
Publication : 21/03/2024